

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B308-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B308

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_16 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Saint-Paul-lez-Durance

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyès – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_35

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_16 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Saint-Paul-Lez-Durance

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_16 du contrat de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_16 de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance.

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2015 dans sa délibération n°34/2015 la commune de Saint-Paul-Lez-Durance **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_16 de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance est annexé à ce rapport. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **2 371 300 €** par voie de fonds de concours à la commune de Saint-Paul-Lez-Durance pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°34/2015 de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance en date du 11 juin 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°16_Saint-Paul-Lez-Durance



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

(vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de ST PAUL LEZ DURANCE signé en date du 22/01/2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
Représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de ST PAUL LEZ DURANCE
représentée par son maire, PIZOT Roger, dûment habilité à signer le présent Avenant par
délibération du Conseil Municipal n° 34 /2015 en date du 11/06/2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de **ST PAUL LEZ DURANCE** et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de **ST PAUL LEZ DURANCE** la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- Divers Travaux Voirie et aménagements (Parc résidentiel de Loisirs, Projet Zac des lauves)
- Construction de 10 logements sociaux (part communale avec Pays d'Aix Habitat)
- Extension Cantine
- Aménagements locaux école (rythmes scolaires)
- Aménagement locaux communaux (Ilot Poste)
- Divers aménagements communaux (Bâtiments, jeux d'enfants....)
- Réfection Autel de l'Eglise
- Construction d'un complexe socio culturel/sportif
- Gestion et travaux Forêt communale
- Sonorisation/équipement scénique pour le complexe
- Station d'épuration : remplacement de la bâche
- Travaux de rénovation réseau Eau / Assainissement
- Eclairage public
- Vidéosurveillance (2^{ème} tranche)
- Mise en accessibilité ERP + ascenseur cinéma

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de **2 371 250 €** correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 22/01/2014 par la Commune puis de l'avenant signé en date du 08/08/2014 par la Commune.

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix

Fait à ST PAUL LEZ DURANCE

Le 12/06/2015

M. PIZOT Roger
Maire de ST PAUL LEZ DURANCE

La Commune de ST PAUL LEZ DURANCE



ANNEXE
 Programmation annuelle des opérations d'investissements
 2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE ST PAUL LEZ DURANCE (13115)

THEMATIQUE	BUDGET PARTENAIRE	COTE GLOBAL DES OPERATIONS										MONTANT HT	% FDC	TOTAL FDC		
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020								
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	350 000 €		80 000 €	70 000 €	80 000 €	70 000 €	30 000 €	20 000 €			350 000 €	50%	175 000 €			
		Opérations Divers travaux voirie et aménagements (Parc Résidentiel de Loisirs, Projet ZAC des Lauves)														
HABITAT	300 000 €		150 000 €								300 000 €	50%	150 000 €			
		Construction de 10 logements sociaux (part communale avec Pays d'Aix Habitat)														
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	1 380 000 €	200 000 €									200 000 €	28%	56 000 €			
		Extension crèche Aménagement locaux école (rythmes scolaires) Aménagement locaux communaux (Ilor Poste) Divers aménagements communaux (bâtiments, jeux enfants...)										230 000 €		230 000 €	28%	64 400 €
REHABILITATION PATRIMOINE	60 000 €				70 000 €						350 000 €	35%	122 500 €			
		Réfection Auel de l'église										60 000 €		60 000 €	49%	29 400 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTE	3 000 000 €		1 500 000 €								3 000 000 €	32%	960 000 €			
		Construction Complexe socio culturel et sportif														
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	1 000 €									1 000 €		45%	450 €			
		Gestion et Travaux Forêt communale														
EQUIPEMENTS CULTURELS	100 000 €				100 000 €						100 000 €	34%	34 000 €			
		Complexe socio culturel et cinéma : Sottorisation /équipement scénique (projecteurs...)														
PARKING																
PISTE CYCLABLE																
EAU / ASSAINISSEMENT	804 000 €	78 000 €	174 000 €	50 000 €	40 000 €	40 000 €	10 000 €	10 000 €			174 000 €	35%	60 900 €			
		Station épuration : remplacement de la bécôle Travaux rénovation et amélioration Réseau EAU Travaux réseau assainissement										420 000 €		210 000 €	50%	105 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	330 000 €	230 000 €									230 000 €	32%	73 600 €			
		Eclairage public - Réfection EP par lampes LED Videosurveillance 2 ^e tranche										100 000 €		30 000 €	30%	
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC																
ACCESSIBILITE	220 000 €		70 000 €	50 000 €							120 000 €	50%	60 000 €			
		Mise en accessibilité ERP Ascenseur cinéma										100 000 €		30 000 €	30%	
RISQUES MAJEURS																
HYGIENE ET SECURITE																
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE		738 000 €	1 611 000 €	2 060 000 €	1 820 000 €	211 000 €	60 000 €	45 000 €			6 545 000 €		2 371 250 €			
TOTAL DES FDC PAR ANNEE		333 000 €	988 400 €	731 900 €	613 500 €	94 950 €										

Montant total des investissements sur 2014/2020
 Coût d'objectif du Contrat

St Paul lez Durance le 12/06/2015


OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_16 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Saint-Paul-lez-Durance

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015